

Pour un statut du volontariat dans l'animation

Les CEMEA prennent acte de la décision du Conseil d'état. Elle confirme que le fondement juridique actuel du Contrat d'Engagement Educatif (CEE) n'est ni viable ni satisfaisant. La situation des accueils collectifs de mineurs (ACM) est aujourd'hui gravissime. Elle est le résultat de la non prise en compte, en 2006, de l'animation occasionnelle dans les ACM au sein des différentes formes de volontariat. Le statut ambigu du CEE, dérogoire du droit du travail sur plusieurs points, était dommageable vis-à-vis de la logique de l'engagement volontaire qui a toujours prévalu pour les centres de vacances et de loisirs.

Les CEMEA ont toujours revendiqué qu'il existe des espaces d'activités humaines, notamment éducatives, qui se situent dans des logiques non marchandes, dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. Le volontariat en est une illustration alternative, se situant entre le salariat et le bénévolat.

L'étude d'un projet de loi reconnaissant enfin un statut du volontariat dans le cadre de l'animation des ACM est la seule hypothèse possible et pertinente pour ce secteur éducatif, inscrit dans la dynamique des conquêtes sociales et éducatives de notre pays. Les CEMEA demandent la réelle mise au travail de ce projet et sa mise en œuvre le plus rapidement possible.

L'éducation et les accueils collectifs de mineurs représentent un enjeu trop important pour qu'il soit traité et présenté au travers d'amalgames et de contres vérités. Les CEMEA dénoncent ces pratiques et ces discours qui ont consisté à dire que les « moniteurs de colos » vont pouvoir se reposer parce que le conseil d'état vient d'annuler le décret relatif au CEE.

- Peut-on laisser croire sérieusement qu'il n'existait aucun dispositif, aucune organisation, depuis plus de cinquante ans, au sein des équipes d'encadrement de ces fameuses colos, intégrant le repos des animateurs ?
- Peut-on penser que les militants éducatifs, syndicaux, politiques qui se sont battus dans les années 50 pour le droit au départ en vacances des enfants des classes populaires étaient de sombres négriers masqués ?

Non ! Ils étaient seulement dans une logique militante et d'engagement sur des valeurs et une éthique humaniste.

L'amalgame utilisé pour dénigrer les animateurs eux-mêmes, en affirmant qu'ils ne sont pas formés, donc ne peuvent pas garantir la sécurité des enfants est une insulte à l'image des accueils collectifs de mineurs. Ce sont, des espaces dans lesquels la sécurité des mineurs est plus forte que dans le contexte familial, et reste plus forte que dans des activités pour enfants et pour jeunes encadrés dans d'autres formes de loisirs. Les statistiques du ministère de la Jeunesse et de la vie associative en responsabilité de ces accueils, peuvent être consultées sur ce point. L'utilisation d'un exemple dramatique, qui s'est déroulé dans un séjour relevant plus de la logique marchande qu'éducative, pour fonder cet amalgame est fort regrettable et discrédite les propos de ses auteurs. Faut-il alors rappeler que les rares accidents graves dont les médias s'étaient fait l'écho, se sont déroulés avec un encadrement professionnel disposant des plus fortes qualifications exigées ? Arrêtons alors

d'opposer les différents statuts, volontaire et professionnel, alors qu'ils sont indispensables et complémentaires pour le développement des vacances et des loisirs collectifs. Cessons ce mélange des genres et mobilisons nous sur de vrais débats et enjeux de société. Est-il possible aujourd'hui que notre pays qui dispose d'un dispositif pour les ACM, repéré au plan européen pour ses ambitions éducatives, accepte que celui-ci ne soit traité que techniquement, sans ambitions politiques pour une partie de la jeunesse ?

Les Ceméa n'acceptent pas que tout relève de la logique marchande plutôt qu'éducative ! Les CEMEA ont choisi pour leur part de mettre en acte au quotidien ces valeurs humanistes et solidaires.

Les CEMEA.

Contact presse :

Vincent CHAVAROCHE – 06 73 84 01 92

vincent.chavaroche@cemea.asso.fr